



LES VOYAGES  
La Libre

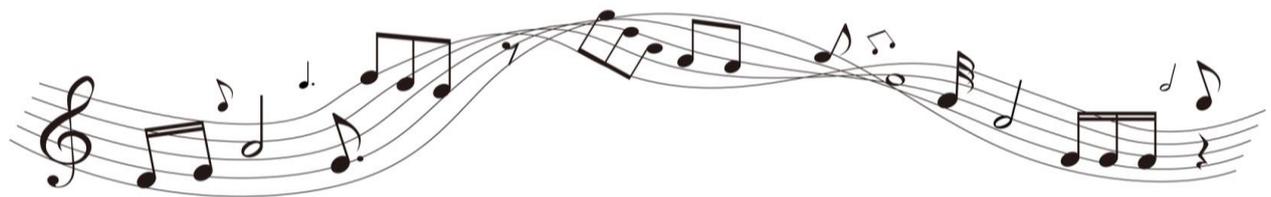


## Festival Chopin à Varsovie



La Libre Musique

Du 24 au 28 août 2025



  
**Preference**

**Preference Travel Team**  
Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles  
Tél : 02/647 30 00  
info@preference.be | www.preference.be

## **Chopin et son Europe – 21<sup>e</sup> édition du festival à Varsovie**

Le **festival « Chopin et son Europe »** est l'un des événements musicaux les plus prestigieux de Pologne, célébrant l'héritage de **Frédéric Chopin** tout en le plaçant dans un contexte musical plus large. Organisé chaque année en août à Varsovie par l'**Institut Fryderyk Chopin**, il rassemble des artistes de renommée mondiale, des orchestres prestigieux et des ensembles de musique de chambre pour offrir une programmation riche et variée.

Le festival ne se limite pas uniquement aux œuvres de Chopin : il met en lumière les compositeurs qui l'ont influencé, ses contemporains ainsi que ceux qui ont prolongé son héritage musical. Les concerts incluent ainsi des pièces de **Bach, Mozart, Beethoven, Liszt, Schumann, Debussy** et bien d'autres, permettant d'explorer le romantisme sous toutes ses formes, du répertoire classique aux interprétations sur instruments d'époque.

L'un des attraits majeurs du festival réside dans son approche historique et authentique, avec des performances sur **pianos d'époque**, restituant la sonorité originale des œuvres de Chopin. Des pianistes de renom, tels que **Bruce Liu, Dang Thai Son, Yulianna Avdeeva, Piotr Anderszewski, Benjamin Grosvenor** et bien d'autres, prennent part à cet événement, offrant des interprétations magistrales de l'œuvre du compositeur polonais.

En prélude au **Concours international de piano Frédéric Chopin**, le festival constitue également une scène de premier plan pour les jeunes talents, notamment les participants polonais en lice pour cette prestigieuse compétition.

Avec ses concerts organisés dans des lieux emblématiques de Varsovie – dont la **Philharmonie nationale** et le **Théâtre national** –, le festival « **Chopin et son Europe** » offre une immersion exceptionnelle dans l'univers du compositeur et dans l'histoire musicale européenne. Un rendez-vous incontournable pour les mélomanes et les passionnés de musique classique.

### **Les plus de ce voyage :**

- **Vols directs au départ de Bruxelles à bord de la compagnie régulière LOT Polish Airlines**
- **Le choix de 4 concerts du Festival en 1<sup>ère</sup> catégorie avec des intervenants prestigieux**
- **Un programme varié proposant des visites culturelles et des concerts**
- **Le récital et les conférences interactives de Patrick Dheur, pianiste et compositeur belge de renommée internationale**
- **La pension complète, excepté le déjeuner du 27 août**
- **Accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles**
- **Les attentions de La Libre**

**RÉDUCTION : prix préférentiel pour toute inscription avant le 15/05 (- 255 €/pers.)**

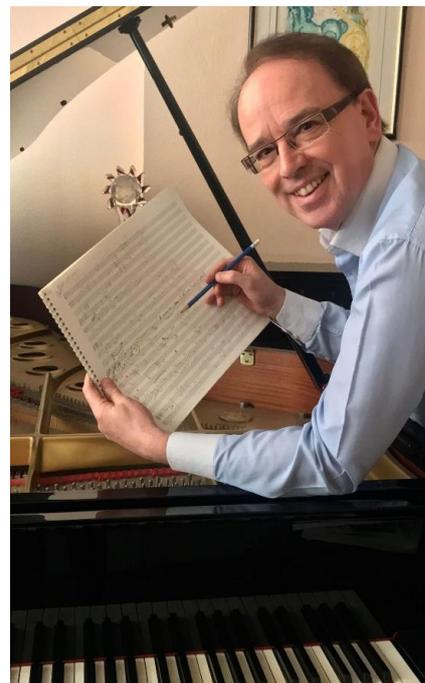
## VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE : PATRICK DHEUR

### Compositeur - Pianiste - concertiste

Bien connu comme pianiste pour ses nombreuses tournées de concerts à travers le monde, Patrick Dheur est aujourd'hui également un compositeur apprécié dans une palette de genres musicaux allant de la pièce instrumentale aux ensembles de musique de chambre, des fresques symphoniques aux Cantates et concertos.

Bénéficiant de la complicité et de la confiance d'interprètes de renom, il mène une **carrière internationale de pianiste-concertiste et de compositeur** avec plus de 20 tournées aux USA et un concert emblématique au Carnegie Hall de New York en novembre 2016. On le retrouve en Chine, au Japon, en Russie, en Italie, en France, en Norvège, en Autriche, en Allemagne, en Afrique.

Il collabore régulièrement avec les plus grands artistes, en Belgique et sur les scènes internationales (Frank Braley, Pierre Amoyal, José van Dam, Yuri Bashmet, Irina Tseitlin, Lola Bobesco, Ronald Van Spaendonck...).



Plus de 22 CDs à ce jour retracent l'évolution incessante du compositeur et de l'interprète.

Cette dualité artistique peu commune est transcrite dans son nouveau livre "Composer avec le monde. Sept notes pour se comprendre", paru aux éditions Snel en novembre 2018, qui ajoute à sa créativité musicale un talent littéraire certain à découvrir dans plusieurs ouvrages et diverses publications ainsi que dans les livrets de ses Cantates et Oratorios.

Citoyen d'honneur de la Ville de Liège, sa ville natale, il s'investit dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine musical liégeois, notamment par sa mission de **Conservateur du Musée Grétry** et dans ses nombreux enregistrements en lien avec la musique et les collections muséales liégeoises.

# PROGRAMME :

BRUXELLES → VARSOVIE

DIMANCHE 24 AOUT

En matinée, envol direct de Bruxelles à bord de la compagnie aérienne LOT Polish Airlines en direction de Varsovie.

Arrivée à Varsovie, accueil par le guide local et transfert en centre-ville.

Varsovie, cœur battant de la Pologne, incarne la mémoire et la renaissance. Détruite presque entièrement pendant la Seconde Guerre mondiale, elle a su se relever avec une incroyable détermination, reconstruisant pierre par pierre sa vieille ville, aujourd'hui classée à l'UNESCO. Berceau de Frédéric Chopin, elle vibre encore au son de sa musique, tout comme elle garde vivant le souvenir de l'héroïque soulèvement de 1944. Son patrimoine mêle élégance royale, avec le château des rois de Pologne, et modernité, à travers ses gratte-ciel audacieux. Ville de culture et d'histoire, Varsovie est un pont entre son passé tourmenté et son avenir prometteur.



Début des visites avec un petit tour des sites principaux du centre-ville pour vous familiariser avec la capitale polonaise.

Découverte de Varsovie en commençant par les élégantes **Allées Ujazdów**, bordées de palais et de vastes espaces verts, menant au magnifique parc Łazienki, véritable écrin de nature et d'histoire.

Ensuite, la **place des Trois Croix** s'impose comme un carrefour emblématique où se mêlent architecture classique et ambiance animée, témoin des grandes époques de la ville.

Enfin, le **nouveau centre-ville** dévoile son contraste saisissant entre gratte-ciel contemporains et le majestueux Palais de la Culture, symbole du passé soviétique et du dynamisme actuel de la capitale.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, arrivée à l'hôtel **Polonia Palace 4\*** (4 nuits). Installation.

Érigé en 1913 au cœur de Varsovie, le Polonia Palace Hotel est un symbole d'élégance et d'histoire. Seul grand hôtel de la ville à avoir survécu aux destructions de la Seconde Guerre mondiale, il a accueilli diplomates, artistes et voyageurs du monde entier. Son architecture majestueuse mêle le charme du début du 20<sup>e</sup> siècle au confort moderne, offrant une atmosphère raffinée et intemporelle. Situé face au Palais de la Culture et de la Science, il est le témoin privilégié des transformations de la capitale polonaise.



Première **conférence interactive animée par Patrick Dheur.**

En soirée, départ vers la salle de concert de la Philharmonie de Varsovie, pour un **concert symphonique en 1<sup>ère</sup> catégorie.**

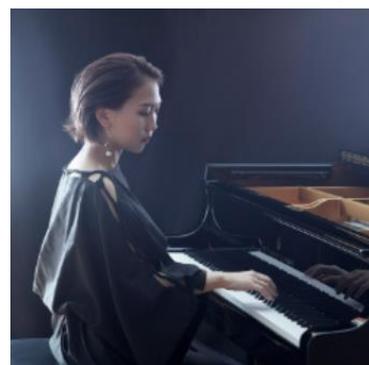
**Aimi Kobayashi** piano

**Kyohei Sorita** piano

**Andrzej Bauer** violoncelle

**Orchestre de chambre de la ville de Tychy**

**Marek Moś** chef d'orchestre



**WOLFGANG AMADEUS MOZART** - Concerto pour deux pianos en mi bémol majeur (K. 365)

**WITOLD LUTOSŁAWSKI** - Partita pour violon et orchestre arrangée pour violoncelle et orchestre

Diner en soirée. Nuitée à l'hôtel.

Ce matin, découverte culturelle de la ville sur les traces de Chopin, en explorant les lieux marquants de sa vie et de son héritage musical.



La promenade débute sur la **Voie Royale**, en suivant la prestigieuse **rue Krakowskie Przedmieście**, où Chopin a passé son enfance. Passage devant le **Palais Czapski**, ancienne résidence de la famille Chopin, aujourd'hui siège de l'Académie des Beaux-Arts. Arrêt à la **Basilique Saint-Croix**, où repose son cœur, dans un pilier qui perpétue son souvenir. Ce lieu, cher à la famille Chopin, a accueilli les baptêmes de ses sœurs, Izabella et Emilia.



Le parcours se poursuit devant le **Palais Présidentiel** (ancien Palais Radziwiłł), où, en 1818, le jeune Frédéric, alors âgé de huit ans, donna son premier concert sur un piano à queue. Puis, visite du **Musée Frédéric Chopin**, installé dans le **Palais Ostrogski**, où une exposition interactive retrace sa vie et son œuvre à travers manuscrits, objets personnels et installations multimédias.



Enfin, immersion dans l'élégance du **complexe royal Łazienki**, un ensemble exceptionnel de palais et jardins. Découverte du **Palais sur l'Eau**, ancienne résidence d'été du dernier roi de Pologne, dont les salles conservent un mobilier d'origine et des décors raffinés du 18<sup>e</sup> siècle. Le parc, aménagé à l'anglaise, s'étend sur 76 hectares et offre un cadre enchanteur, idéal pour admirer la **statue de Frédéric Chopin**, monument emblématique de Varsovie, érigé en hommage au centenaire de sa naissance.

Déjeuner en cours de visite.

Après le déjeuner, **conférence interactive et récital Chopin de Patrick Dheur**.

Retour à l'hôtel et transfert vers le palais royal pour assister **au récital de clavecin en première catégorie**.

**Wladyslaw Klosiewicz** *clavecin*

**JEAN-SEBASTIEN BACH** - *Das Wohltemperierte Clavier (La Clavier bien tempéré)*

Diner en soirée. Nuitée à l'hôtel.



Le matin, **conférence interactive animée par Patrick Dheur**.

Ensuite, route vers **Żelazowa Wola**, petit village pittoresque situé à une cinquantaine de kilomètres de Varsovie, mondialement connu comme le **lieu de naissance de Frédéric Chopin**.

C'est ici, en 1810, que le grand compositeur vit le jour dans une modeste dépendance du manoir de la famille Skarbek, où son père travaillait comme précepteur. Bien que Chopin ait passé son enfance principalement à Varsovie, Żelazowa Wola demeure un lieu emblématique de son héritage.

Aujourd'hui transformée en musée, la maison natale de Chopin est entourée d'un splendide parc paysager, conçu au 20<sup>e</sup> siècle, où la nature et la musique se mêlent harmonieusement. Tout au long de l'année, des concerts de piano en plein air y sont organisés, permettant aux visiteurs de redécouvrir l'œuvre du compositeur dans un cadre enchanteur.



Déjeuner dans un restaurant local.

Dans l'après-midi, retour à Varsovie.

En soirée, route vers la salle de concert de la Philharmonie de Varsovie pour le **concert philharmonique en 1<sup>ère</sup> catégorie**.

**Dang Thai Son** piano

**Sophia Liu** piano

**Orchestre de chambre de la ville de Tychy**

**Marek Moś** chef d'orchestre

**FREDERIC CHOPIN** - Concerto pour piano en fa mineur op. 21

**FREDERIC CHOPIN** - Concerto pour piano en mi mineur op. 11



Diner en soirée. Nuitée à l'hôtel.

Le matin, continuation de la visite de la capitale avec une balade guidée à travers d'autres lieux emblématiques tels que la Barbacane, la cathédrale Saint-Jean et le Château Royal.

À l'entrée de la Vieille Ville, la **Barbacane** et les **murs d'enceinte**, vestiges du 16<sup>e</sup> siècle, rappellent l'ancienne fortification de la cité. Conçues pour défendre Varsovie, ces structures perdirent progressivement leur fonction militaire au fur et à mesure de l'expansion urbaine, conduisant à leur démantèlement partiel. Aujourd'hui restaurées, elles marquent symboliquement l'entrée dans la ville historique.

L'itinéraire mène ensuite à la **cathédrale Saint-Jean**, l'église la plus ancienne de la ville, où furent couronnés les derniers souverains de Pologne. Ce lieu emblématique abrite également les sépultures de grandes figures nationales, dont **Henryk Sienkiewicz**, prix Nobel de littérature et auteur du célèbre *Quo Vadis*.

Enfin, la Place du Château, dominée par la majestueuse **colonne de Sigismond III Vasa**, mène au **Château Royal**, symbole du pouvoir et de l'identité nationale polonaise. Ancienne résidence des rois de Pologne, ce chef-d'œuvre architectural de style baroque abrite des salles somptueusement décorées, où sont exposées d'exceptionnelles œuvres d'art, dont des tableaux de **Rembrandt** et de **Bernardo Bellotto**, dit Canaletto II. Les peintures de ce dernier, représentant Varsovie au 18<sup>e</sup> siècle, ont joué un rôle clé dans la restauration de la ville après la guerre.

Déjeuner libre.

En milieu d'après-midi, **conférence interactive animée par Patrick Dheur**.

Ensuite, départ vers la salle de concert de la Philharmonie de Varsovie pour **le récital de piano de Ingrid Fliter, en 1<sup>ère</sup> catégorie**.

**Ingrid Fliter** piano

**FREDERIC CHOPIN** - Mazurkas (selection)

**FREDERIC CHOPIN** - Nocturne en si majeur Op. 9 n° 3

**FREDERIC CHOPIN** - Sonate pour piano en si mineur Op. 58

Diner d'adieu.

Nuitée à l'hôtel.



Cette dernière journée sera dédiée à **l'histoire juive de Varsovie**, marquée par des siècles de vie florissante, mais aussi par l'une des pages les plus sombres du 20<sup>e</sup> siècle. Un parcours empreint d'émotion et d'histoire, qui rappelle la richesse d'un passé et la nécessité de préserver la mémoire.

La visite débute par **les vestiges du mur du ghetto**, témoignage poignant du quartier fermé instauré par les nazis en 1940, où plus de 400 000 Juifs furent entassés dans des conditions inhumaines avant d'être déportés.

Ensuite, direction le **Monument aux Héros du Ghetto**, érigé en hommage aux combattants de l'insurrection du ghetto de 1943. Ce soulèvement, mené par une poignée de résistants face à l'armée allemande, incarne le courage et la détermination d'un peuple luttant pour sa dignité. Juste à côté, **l'Umschlagplatz**, ancien point de rassemblement d'où des milliers de Juifs furent déportés vers le camp d'extermination de Treblinka, reste un lieu de mémoire silencieux et bouleversant.

La visite s'achève au **Musée POLIN** – musée de l'Histoire des Juifs de Pologne, un incontournable de Varsovie. Construit sur le site même de l'ancien ghetto, son architecture impressionnante évoque symboliquement la traversée de la mer Rouge, un passage entre passé et avenir. À travers ses huit galeries immersives, l'exposition permanente retrace 1 000 ans de présence juive en Pologne, depuis le Moyen Âge jusqu'à l'époque contemporaine. Manuscrits, objets d'époque, reconstitutions et installations multimédias offrent une plongée fascinante dans la culture, la vie quotidienne et l'héritage spirituel de cette communauté qui a profondément marqué l'histoire polonaise.

Déjeuner au cours des visites.

L'après-midi, transfert vers l'aéroport de Varsovie pour le vol retour en direction de Bruxelles.

Envol direct à bord de la compagnie aérienne LOT Polish Airlines.

En soirée, arrivée à Bruxelles.

**– FIN DE VOTRE VOYAGE –**

# Le prix

SUR BASE DE MINIMUM **15** PARTICIPANTS.

## **PRIX PRESTO (RESERVATION JUSQU'AU 15/05/25) :**

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.995 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **395 €**

## **PRIX NORMAL (RESERVATION APRES LE 16/05/25) :**

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **3.250 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **395 €**

### **CE PRIX COMPREND :**

- ✍ Les vols internationaux directs Bruxelles-Varsovie avec la compagnie aérienne LOT Polish Airlines, en classe économique
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous réserve de modification par la compagnie aérienne, à ce jour : ± 68,95 €)
- ✍ Les transferts en ville selon le programme
- ✍ L'hébergement et le petit déjeuner dans l'hôtel 4\* mentionné (ou similaire)
- ✍ Les repas tels que mentionnés au programme (4 déjeuners et 4 diners)
- ✍ Les places des quatre représentations en 1<sup>ère</sup> catégorie
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme
- ✍ L'accompagnement d'un guide local parlant français pendant tout le circuit
- ✍ L'accompagnement, les conférences et le récital du pianiste Patrick Dheur\*
- ✍ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
- ✍ Les attentions de La Libre
- ✍ La TVA d'application
- ✍ La prime du Fonds de Garantie Voyages

### **CE PRIX NE COMPREND PAS :**

- ✍ Le déjeuner du 27 août
- ✍ Les boissons, les pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les éventuels droits de photos et de vidéos sur les sites
- ✍ Les assurances (annulation, assistance, bagages).

\* sous réserve d'impondérable ou d'un facteur indépendant de notre volonté

LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 24/03/2025

### **REMARQUES IMPORTANTES :**

**LES PLACES POUR LE FESTIVAL SONT TRES DEMANDEES – AFIN DE GARANTIR LA DISPONIBILITE, IL EST IMPORTANT DE S'INSCRIRE DES QUE POSSIBLE SI LE PROGRAMME VOUS INTERESSE ET CERTAINEMENT AVANT LE 15 MAI 2025 (CECI VOUS PERMETTRA EGALEMENT DE BENEFICIER DU PRIX PRESTO).**

LE PROGRAMME DU FESTIVAL EST DONNE SOUS TOUTE RESERVE DE MODIFICATION PAR LES ORGANISATEURS ET MUSICIENS.

L'ORDRE DES VISITES POURRAIT ETRE MODIFIE EN FONCTION DES ALEAS DU TRAFIC, DES CONSEILS DU GUIDE, DES REGLEMENTATIONS POLITIQUES ET SANITAIRES, DE LA METEO, ETC...

**A RENVoyer CHEZ :** **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)  
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES  
LUNDI AU VENDREDI : 9H – 17H (SUR RENDEZ-VOUS)  
TEL : 02/647 30 00  
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

**RÉSERVE ..... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE**

**DONNÉES PASSAGER N°1** (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° CARTE D'IDENTITÉ : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

**DONNÉES PASSAGER N°2** (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° CARTE D'IDENTITÉ : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

**TYPE DE CHAMBRE :**  DOUBLE À 1 LIT  DOUBLE À 2 LITS  DOUBLE À PARTAGER  SINGLE

**EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « XPLORASSUR »**

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + EPIDEMIES DONT COVID) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**PRIX :**       **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 MAI 2025 : 2.995 €**

APRÈS LE 16/05, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **3.250 €**

LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **395 €**

**TAXES D'AÉROPORT INCLUSES** - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

**UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE :** TRAVEL TEAM S.A.

**SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE À L'ASSURANCE, MERCI DE BIEN VOULOIR AJOUTER LE MONTANT TOTAL DE LA PRIME D'ASSURANCE AUX 30% D'ACOMPTE.**

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 24 JUILLET 2025.

**PAIEMENTS :**      **IBAN :** BE92 7440 6349 9223  
                         **SWIFT/BIC :** KREDBEBB  
                         **RÉFÉRENCE :** VARSOVIE D. 3929

*EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.*

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À ..... , LE .....

**SIGNATURE POUR ACCORD :**

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

## 1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

## 2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

## 3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

## 4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

## 5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

## 6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

## 7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

## 8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

## 9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

## 10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

## 11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

## 12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière  
par le Fonds de Garantie Voyages®  
[www.fgv.be](http://www.fgv.be)

# Assurance Voyage

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : GROUPE CONFORT BELGIQUE

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

GROUPE CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs en groupe dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

##### FORMULE « ANNULLATION » :

###### ✓ ANNULLATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

##### FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

###### ✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour anticipé
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

###### ✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

###### ✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

##### FORMULE « MULTIRISQUE » :

###### ✓ ANNULLATION DE VOYAGE

###### ✓ BAGAGES

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

###### ✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

###### ✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

##### FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

###### ✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

###### ✓ ANNULLATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

##### Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

##### Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1<sup>er</sup> jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse